

vente à haute pression en vue de soutenir notre dollar. La possession de biens personnels est un droit naturel, comme je le disais l'autre jour; et non une création artificielle. Les gouvernements ne peuvent enlever ou abolir ce droit; ils ne peuvent qu'en régir l'usage.

Toute discussion article par article m'est interdite lors de la deuxième lecture du projet de loi. Je ferai toutefois observer que l'Ontario et le Québec, provinces auxquelles cette mesure s'appliquera surtout, fournissent déjà au fisc canadien 80 p. 100 de ses recettes en espèces. Ces diverses formes nouvelles d'impôt auront pour effet de nuire au crédit des municipalités aussi bien qu'à celui des provinces dans le dominion, l'empire, les Etats-Unis et dans leurs banques. Ce sera surtout le cas pour cette taxe sur les biens réels et personnels, qui influe sur le crédit des municipalités et des provinces.

Le beau discours du président Roosevelt que nous avons entendu hier soir nous a réconfortés et fait espérer une victoire finale. Je ferai cependant observer que nous n'avons pas réellement profité des avantages que nous offre la grande nation voisine par sa loi de prêt-location. Avant la guerre, nous n'aurions pas osé croire que le fédéral puisse pénétrer dans les domaines municipaux et provinciaux du fisc établis sous l'empire de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord; nous n'aurions pas cherché à soutirer aux municipalités et aux provinces des revenus auxquels elles ont droit à juste titre. Pour les Canadiens, la sécurité vaut mieux que l'opulence.

En signant la loi de prêt-location, le président du comité des Affaires étrangères au Sénat américain a déclaré qu'elle s'appliquerait aux dominions, à la Chine et aux autres démocraties qui combattent Hitler. Il a ajouté, en citant les paroles de feu Calvin Coolidge, qu'elle aurait pour effet de prêter et de louer des fonds.

Je peux dire que je suis opposé au programme du Gouvernement sur ce point. Tout en blâmant certains actes qu'a posés le gouvernement de l'Ontario j'estime que c'est à l'honneur de ce dernier d'avoir examiné plus à fond le paiement des droits de succession dans les quelques cas où il l'a fait. L'un des juges a décelé des déclarations frauduleuses. Je ne dis pas que c'est toujours vrai, mais c'est certainement exact dans quelques cas. Je n'appuyais pas alors le gouvernement d'Ontario, mais je crois sincèrement que le premier ministre actuel de cette province a raison de s'efforcer de déjouer toute tentative d'empiètement sur les droits des organismes municipaux qu'il est tenu de défendre. Il a raison de s'opposer à la taxe de 15 p. 100 et à cet injuste empiètement sur la fiscalité et sur les

droits de la province d'Ontario. A titre de simple député, je dois protester contre ce régime fiscal contraire aux droits souverains qu'ont les municipalités et les provinces de garder leurs propres revenus. A mon sens, des injustices de ce genre mèneront en définitive à l'abolition complète du droit de propriété, porteront atteinte à la propriété foncière et personnelle et entraîneront l'instauration d'un régime socialiste, marxiste et totalitaire au Canada.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je désire appuyer, en une certaine mesure, le chef de l'opposition (M. Hanson) dans son attitude concernant l'entreprise privée du pays, ainsi que l'honorable député de Broadview (M. Church) dans ce qu'il a dit. Il y a lieu de poser comme principe fondamental de nos pensées et de nos actes que notre pays doit assurer la prospérité de l'industrie. Les conditions, en notre pays, doivent être telles que l'industrie puisse y vivre et s'y développer partout.

Un point qui me cause beaucoup d'inquiétude à l'égard de tout le régime fiscal proposé par le ministre,—et si je le mentionne, ce n'est pas par ignorance des difficultés qu'il doit surmonter,—c'est que les nouvelles mesures mettent l'industrie dans une situation de plus en plus difficile. Je ne puis imaginer un Canada grand et fort sans industries vastes et prospères.

Je répète ce que j'ai dit l'autre soir: non seulement les entreprises industrielles doivent être nombreuses par tout le pays, mais les petites entreprises doivent avoir des chances de survie.

M. GILLIS: Il n'en sera pas ainsi, tant que la sécurité ne leur sera pas assurée.

M. BLACKMORE: Ces restrictions et ces impôts tendent à éliminer les petites industries à l'avantage des grandes, d'où résultera au pays une concentration industrielle qui, avec le temps, causera des souffrances, une misère et des déboires aujourd'hui imprévisibles.

On demandera peut-être: comment peut-on se tirer d'affaire sans ces impôts? On le peut, mais l'exposé des moyens d'y parvenir ne serait pas pertinent maintenant. Maintes fois, au cours des années passées, j'ai pris la parole à la Chambre pour exposer ces principes. La majorité des honorables membres sont apparemment d'avis que j'ai tort avant d'ouvrir la bouche. Par conséquent, on n'a pu rien apprendre de moi. Mais j'avertis les honorables députés qu'ils vont s'instruire par l'expérience, l'expérience la plus amère qu'on aura jamais